L'épilogue du scandale de Boulogne-sur-Mer

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

C'est ensuite à HURET de s'expliquer.

LE PRESIDENT. — Vous êtes armateur et lieutenant de réserve au 3e génie. Vous vivez séparé de votre femme depuis trois mois ?

— Oui, répond faiblement l'accusé.

— Je trouve étrange que vous soyiez tombé si bas et que vous comparuissiez en cette enceinte dans un tel milieu.

Huret ne répond pas.

On apprend encore que Huret menait la vie large. Il avait notamment trois autos.

L'armateur approuve.

On passe ensuite à l'interrogatoire de la femme BREFORT.

Yvonne Routier vivait de la prostitution. Elle ne s'en cache pas.

Elle a été condamnée à six mois de prison pour soustraction frauduleuse à un Anglais.

La femme Routier répond avec l'aisance et l'assurance d'une femme qui en a déjà vu bien d'autres.

C'est enfin par l'interrogatoire de Brefort qu'on termine.

Brefort se dit ouvrier caoutchoutier. Il a été condamné à quatre mois de prison pour complicité de vol et à trois mois par le tribunal d'Abbeville pour outrages à agent.

Les bacchanales du "Temple du Plaisir"

C'est ensuite devant le tribunal l'évocation des bacchanales du « Temple du Plaisir », pendant laquelle inculpés et « patientes » sont appelées à préciser les rôles qu'ils ont respectivement joués.

Naturellement, les débats, selon la formule consacrée, étant de nature à porter atteinte à la moralité publique, le huis-clos est prononcé.

Seuls restent dans la salle, outre les membres du tribunal, les défenseurs, les officiers de police judiciaire et les gendarmes.

L'audience durera jusque 9 heures.

Réquisitoire et plaidoiries

Après une suspension de cinq minutes, M. Dejean de la Bâtie, ministère public, prononça un réquisitoire court, mais très énergique. Il requiert pour les quatre inculpés le maximum de la peine, indépendamment de la déchéance de la puissance paternelle, qu'il demande d'appliquer à Brefort.

La parole fut ensuite donnée aux défenseurs. Me Sergeant, qui plaida pour Huret, déposa des conclusions demandant un examen médical de son client et réclama pour lui le bénéfice du sursis. Pour la « Grosse Thérèse », Me Chevalier demanda l'indulgence du tribunal ; Me Delcourt plaida dans le même sens en faveur d'Yvonne Routier. Quant à Me Duterire, il demanda pour son client, Brefort, le minimum de la peine. Les plaidoiries terminées, l'affaire est mise en délibéré. Le tribunal décide que le jugement sera rendu dans une heure.

Le jugement

A 20 heures 30, l'audience est reprise. Le Président donne lecture du jugement, aux termes duquel sont condamnés :

Louis BREFORT, quatre ans de prison et 50 francs d'amende ;

Yvonne ROUTIER, femme BREFORT, quatre ans de prison et 50 francs d'amende ;

Thérèse JOUGLEUX, trois ans de prison et 500 francs d'amende, plus une amende de 11 francs pour tenue clandestine d'estaminet ;

Gabriel HURET, deux ans de prison et 100 francs d'amende.

Les quatre inculpés sont condamnés solidairement aux dépens.

Louis BREFORT est en outre déchu de la puissance paternelle.

Quant à la petite Lucienne Brefort, qui fut victime des agissements du triste quatuor, elle sera confiée à un établissement de protection de la jeunesse, vraisemblablement au « Bon Pasteur », à Lille.

C'est imperturbable et avec le plus grand calme que les condamnés apprennent les peines qui les frappent. Seule, Yvonne Routier se prend à pleurer.

A 20 heures 45, les tristes héros du « Temple du Plaisir » reprenaient le chemin de la prison. Leur départ ne donna lieu à aucune manifestation.

Ainsi se trouve terminée une grave affaire qui fit sensation et qui, espérons-le, clôra à Boulogne la triste série des scandales.

Marcel POLVENT.

L'affaire du Fort de la Crèche

Dans l'intervalle, le tribunal correctionnel s'est occupé de l'affaire dite de la Crèche, dans laquelle était inculpé d'outrages publics à la pudeur en présence de mineurs, un commerçant de la rue Victor-Hugo.

Ce dernier fut acquitté relativement aux faits des Glacis du fort de la Crèche et condamné à quinze jours de prison avec sursis et 25 francs d'amende pour outrage public commis avec la complicité d'Yvonne Routier dans l'impasse du boulevard Daunou.

Autres affaires

Le tribunal jugea également Mélanie Moret, fille soumise, qui poussa à la débauche sa sœur Joséphine, 12 ans : elle fut condamnée à quarante jours de prison, tandis que sa complice, Rosa Pruvost, était condamnée à vingt jours de la même peine.

D'autre part, l'affaire du Caveau de Paris-Plage, inculpé Prévost, a été renvoyée au quatrième mercredi de janvier.

Deux arrestations à propos de la nouvelle affaire de mœurs

La nouvelle affaire de mœurs dont nous avons annoncé hier la découverte à Boulogne-sur-Mer, a été close par l'arrestation du sieur Le Guennec et de sa femme, née Blanquart, tenanciers du Bar Camélia, rue Monsigny, à Boulogne.

Le scandale de mœurs de Lille

Deux inculpations de complicité d'excitation de mineure à la débauche

Au cours de la journée d'hier, M. Hénaut, juge d'instruction, a continué son enquête sur l'importante affaire de mœurs de Lille. Dans la matinée, en présence de Me M.-L. Kah et de Me Theillier, le magistrat a procédé à un nouvel interrogatoire de la femme Morand et de sa fille, puis il a confronté les deux femmes avec Ruelle, qui reconnait les faits qui lui sont reprochés.

En conséquence, M. Hénaut l'a inculpé définitivement de complicité d'excitation de mineure à la débauche.

Au cours de l'après-midi, le magistrat a également confronté avec Florence et sa fille, l'indélicat employé d'Arras, qui se faisait passer pour son patron.

Finalement l'Arrageois récolte deux motifs d'inculpation : outrage public à la pudeur et complicité d'excitation de mineure à la débauche.

Pour des raisons de famille, le magistrat n'a pas cru devoir le mettre sous mandat de dépôt. Le personnage en question, vient, en effet, d'être frappé d'un deuil cruel.

Enfin, la femme que la petite Lucienne avait « donnée » comme étant son initiatrice a été arrêtée.

Amenée au Parquet elle fut confrontée avec la fillette qui s'est complètement rétractée à ce sujet et qui déclare maintenant que sa mère seule fut son initiatrice.

La femme fut immédiatement relâchée.

Disons pour terminer, que M. Hénaut compte en avoir bientôt terminé avec cette affaire et qu'il remettra le dossier très prochainement.

LES HEROS DE L'OCCUPATION

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

La filière

Deux fois par semaine, le mercredi et le samedi à midi, les courriers sont groupés, ceux de Saint-Quentin chez Marius Marié, à Le Vergnier, lequel dans la nuit les remet à son frère Victor ; ceux de la région de Marcoing sont apportés chez Mme Touchard, à Marcoing, où un vieillard de 68 ans, Jules Mallet, les prend pour les porter à Jean Touchard, à Noyelles.

De Marcoing, d'intéressants rapports sont fournis par M. Theillez, directeur de l'Amidonnerie. Ce dernier loge à l'époque deux officiers lorrains qui journellement lui confient les emplacements et la composition des troupes occupant le secteur de Péronne à Albert.

M. Léon Morand, brasseur à Cambrai, fournit lui aussi de précieuses indications.

En possession de tous les rapports, Jean Touchard les fait parvenir à Cambrai, rue des Rôtisseurs, à l'estaminet Jean, tenu par un Belge. Là les documents dangereux pour le porteur, sont pris par Voltaire Dumoulin, de Villers-en-Cauchies, seule localité pour laquelle des passe-ports sont encore délivrés. Ce dernier se fait souvent accompagner par son frère Clotaire, dans ses expéditions.

A Villers-en-Cauchies, les rapports sont « passés » à un habitant de Bermerain, Auguste Lanclaux, journalier, 48 ans.

De Bermerain, lettres et croquis sont portés à Roisin (Belgique), par Busin, de Préseaux. La malheureux ! Par une nuit sans lune, une balle allemande l'étendra raide mort sur la route. Ce tragique événement se passera heureusement au retour du dévoué porteur. La filière ne sera pas dévoilée.

Busin est remplacé par Henri Monier, qui lui, plus tard sera fusillé à Saint-Quentin.

De Roisin les courriers sont transmis à Jemmapes, pour de là être expédiés à Mol à la frontière hollandaise.

Peu d'heures après leur arrivée, ils sont remis aux mains d'officiers de l'Etat-Major anglais.

Pour les services rendus, chaque poste reçoit hebdomadairement 100 francs, soit 50 francs par homme.

Cette somme, à peine suffisante pour couvrir les frais, est payée pour la région de Saint-Quentin par Marius Marié, pour la région de Cambrai par Jean Touchard.

Le service aux mailles solidement nouées va fonctionner sans la moindre accroc, jusqu'au 20 mai, c'est-à-dire pendant 5 mois.

Nous dirons dans un prochain article, comment l'organisation allait être démasquée et le sort tragique qu'allaient subir ses courageux animateurs.

M. P.

Le vote du budget de 1928 au Sénat

Le Sénat a adopté hier matin le projet du programme naval après que le rapporteur eut établi la nécessité pour la France, sans chercher d'hégémonie en Méditerranée, d'assurer la liaison avec ses possessions lointaines.

On passe au budget des Affaires étrangères. M. JOSSE se plaint que le service d'information et de presse soit très mal fait, notamment aux Etats-Unis. Le budget est ensuite adopté.

L'ACHEVEMENT DU CANAL DU NORD

On passe à celui des travaux publics.

M. HAYEZ réclame l'achèvement du canal du Nord. Il devait, dit-il, être achevé en dix années, à partir de 1904, mais, d'abord, les travaux ne purent commencer qu'en 1907.

La Chambre de Commerce de Douai émit pour 25 millions d'obligations. Elle devait faire, l'année suivante, une nouvelle émission de dix millions et terminer son œuvre. On sait dans quel lamentable état nous retrouvâmes les chantiers et ouvrages d'art après l'invasion. Depuis ce temps on a trop tergiversé et tardé pour faire le nécessaire. La Chambre de Commerce de Douai est cependant prête à concourir aux travaux pour que le canal du Nord soit achevé.

M. TARDIEU répond que cette question du canal du Nord est difficile, car la part des prestations ne peut être que de 40 % au plus dans le travail à effectuer. **Mais une combinaison financière a été étudiée et discutée ; une convention et un cahier des charges seront établis.**

Quant au canal de Saint-Quentin, on n'y a dépensé que 17 millions, et ce canal a été amélioré grâce à cette dépense relativement faible, ce qui n'a pas été inutile pour la circulation de la houille.

Les 56 premiers chapitres du budget des travaux publics sont adoptés.

LE TRAITEMENT DES CANTONNIERS

Un assez vif débat s'engage au sujet du traitement des cantonniers des routes nationales.

M. Reboul demande un relèvement de crédit de 12 millions pour que ces cantonniers reçoivent une augmentation de salaire.

— Impossible, réplique le rapporteur.

M. Tardieu propose une transaction : l'inscription au budget d'une somme de sept millions qui permettra de relever à 320 francs les salaires des cantonniers.

M. Reboul retire alors son amendement.

Le chapitre 66 est finalement adopté avec le chiffre de la Commission. L'augmentation du traitement des cantonniers est donc repoussée par le Sénat, mais il est possible qu'une transaction s'opère pendant la navette.

Les derniers chapitres du budget du travail sont ensuite adoptés.

LA COMMISSION DES R. L. A ADOPTE LE RAPPORT SUR LA REVISION DES DOMMAGES DE GUERRE

La Commission des Régions libérées, réunie sous la présidence de M. Philippoteaux, a adopté le rapport supplémentaire de M. Léon Escoffier sur le projet de loi ayant pour objet de modifier la loi du 2 mai 1924, tendant à soumettre en vue de leur examen ou de leur réduction, certaines indemnités de dommages de guerre à un recours extraordinaire en réduction. Elle va demander d'urgence la mise à l'ordre du jour de la Chambre de ce projet de loi.

La Commission a désigné M. Taton Vassal comme rapporteur de la proposition tendant à modifier l'article 16 de la loi du 27 février 1926, concernant le règlement par priorité de certains dommages de guerre.

NOUVELLES EXECUTIONS DE COMMUNISTES CHINOIS

Une dépêche d'Hankeou annonce que les arrestations et les exécutions de communistes chinois continuent. Deux jeunes filles ayant les cheveux coupés et deux jeunes gens ont été tués pendant que les spectateurs poussaient des cris de mort.

Le commandant de la garnison a présenté ses excuses au consul général français, au sujet des incidents désagréables qui se sont produits au cours de la première perquisition, le 16 décembre.

La triple asphyxie de Croix

L'AUTOPSIE DES CADAVRES DES VICTIMES A ETE ORDONNEE

L'émotion causée à Croix par la triple asphyxie de Mme et M. Delcroix et de leur beau-frère Emile Laflèchelle, n'est pas près d'être calmée. Les conversations vont leur train. Et cela d'autant que des émanations très fortes de gaz se perçoivent dans le quartier où l'accident s'est produit.

Le Parquet s'est transporté sur les lieux. MM. Glorian, juge d'instruction, Lorber, substitut ont guidés par M. Bicheyre, commissaire de police, procédé à une minutieuse enquête.

Certes, aucun doute ne peut subsister sur l'origine de ces trois décès. Les fortes odeurs de gaz qui se dégageaient de la tuyauterie près du compteur indiquaient assez la nature de la mort des trois victimes. L'intoxication des voisins confirme cette opinion qu'il y a eu asphyxie.

Le Parquet a, toutefois, ordonné l'autopsie des corps des époux Delcroix et de M. Laflèchelle. Ils ont à ces fins, été transportés à la Morgue de la rue Eugène Guillaume. M. le docteur Leclercq, médecin-légiste, a été commis par le Parquet, pour y procéder.

IL Y A PROBABLEMENT D'AUTRES FUITES

Une chose a frappé le Parquet et M. Bicheyre, c'est, malgré la fermeture hermétique des compteurs, la persistance des émanations. La cave Delcroix et celle de son voisin, Burele, sont empestées d'oxyde de carbone, ce qui laisse supposer qu'il peut y avoir des fuites dans la canalisation.

Celle-ci a été coupée sur le côté gauche de la place de la République, qui est évidemment privée de gaz. Il est probable qu'ordre sera donné de procéder dès que le dégel le permettra, à l'ouverture de tranchées pour une vérification générale.

Les autres personnes intoxiquées par le gaz, Mlle Burelle et M. Camille Mulle, vont mieux.

D'autre part, M. Verbecke, zingueur, qui avait été prié par M. Delcroix de vérifier son installation de gaz, nous prie de dire que s'il n'a pu procéder à ce travail, c'est que pour des raisons urgentes il avait dû s'absenter de Croix. Nul, du reste, ne s'attendait à un pareil dénouement.

Madame Vve A. Reboux nommée officier de l'Ordre de Léopold II

Nous apprenons que Mme Veuve Alfred Reboux, chevalier de la Légion d'honneur, directrice du « Journal de Roubaix », vient d'être nommée officier de l'Ordre de Léopold II et lui adressons nos bien sincères félicitations.

Les dotation de la fondation Cognacq-Jay

Voici une première liste de prix pour Famille nombreuse que vient de décerner l'Académie Française.

Les listes complémentaires seront rendues publiques demain.

Fondation Cognacq-Jay. — Quatre-vingt-dix-sept dotations **de 25.000 francs** sont attribuées par l'Académie :

Epoux Baude Achille, manœuvrier à Fère-en-Tardenois, rue de la Goutte d'Or (Aisne), 19 enfants, 12 vivants.

Epoux Desfontaines Achille, cultivateur à BAISIEUX (Nord), 12 enfants, 11 vivants.

Epoux Ben Constant, mineur à Calonne-Ricouart (Pas-de-Calais), 12 enfants vivants.

Epoux Debeauvais Raymond, électricien, 2, côte de la Justice à Abbeville, 13 enfants vivants.

Fondation Etienne Lamy 1927. — Prix de 10.000 francs : **Joseph Doyer, à Alquines (Pas-de-Calais), 14 enfants vivants.**

La Noël à l'École Départementale de Lille des Infirmières visiteuses

Une charmante et douce fête de famille est bien celle qui, mercredi soir, s'est déroulée au « Foyer » des infirmières-visiteuses d'hygiène sociale de la rue Inkermann, à Lille.

Là aussi, bonhomme Noël est déjà passé et, à toutes ces dévouées et gracieuses jeunes filles, il a apporté la petite buche et sa suite de bonnes choses.

A la veille du départ en vacances de ses 26 élèves, Mme Petin, la directrice de l'École de Lille, aidée en la circonstance par Mlle Forceville, monitrice et Mme Thlon, économe, Mme Petin avait hier, disons-nous, organisé une petite fête de famille.

Après le dîner donc, les élèves infirmières s'étaient rassemblées au Foyer autour d'une table remplie de gâteaux et de friandises. Dans un coin de la salle, au piano, une excellente artiste donnait la mesure et « tout simplement » on dansait, on valsait, on s'en donnait à cœur joie, préférant les danses anciennes — et toujours amusantes — au « Black-bottom » au « Charleston » qu'on semble ne pas vouloir connaître dans l'établissement, ce dont nous félicitons les demoiselles.

Un goûter au chocolat pour terminer la réunion, une distribution de bonbons, de jolis chromos souvenirs offerts par Mme Petin, quelques petites chansonnettes et nos infirmières s'en furent ensuite retrouver leur « dodo » en songeant aux bonnes heures passées dans cette atmosphère de douce et sincère amitié, en songeant aussi que dans quelques jours elles pourront serrer leurs bons parents dans les bras et dire toute leur admiration, toute leur joie d'avoir trouvé à Lille une si parfaite hospitalité.

ON CONNAIT L'ASSASSIN DE LA FILLETTE DU BANQUIER

La police de Los Angeles a annoncé qu'elle avait identifié l'auteur d'un crime particulièrement atroce, commis sur la personne d'une enfant de 12 ans, Marian Parker, fille d'un riche banquier de la ville. L'assassin serait un jeune homme de 19 ans, William Hickmann. Employé précédemment dans la banque Parker, il avait contrefait des signatures sur des chèques et n'avait pas été condamné en raison de son jeune âge. Mais ses empreintes digitales sur les chèques et billets avaient été conservées au moment de son renvoi de la banque. C'est grâce à ces empreintes que la police acquit la conviction que le jeune homme s'était rendu coupable du forfait. Son arrestation ne doit être qu'une question d'heures car des centaines de détectives, stimulés par cent mille dollars de primes, sont à l'œuvre à Los Angeles, à Chicago et à Kansas-City où habite sa mère.

LE MYSTERE DE L'AUTO ENSANGLANTEE

Le médecin-légiste a pratiqué l'autopsie du cadavre de Germaine Hamet, tuée dans les circonstances mystérieuses que l'on connait. Il a constaté que la victime avait reçu une balle de revolver qui, pénétrant au-dessous de l'omoplate droite, avait perforé le poumon, déterminant presque immédiatement la mort. Il a pu préciser la direction suivie par la balle. Celle-ci a pénétré de gauche à droite, avec une inclinaison légère de haut en bas. Cette constatation est très importante. D'après le récit de Marie Pommier, la compagne de la victime, le meurtrier avait, de la chaussée de la route sur l'auto qui fuyait ; la distance serait certainement supérieure à deux mètres.

Toutes ces considérations font, que la police n'admet plus comme sincère la déposition de Marie Pommier.

LA REORGANISATION DE L'AERONAUTIQUE

Il n'est bruit en ce moment dans les milieux parlementaires, que de la réorganisation de l'aéronautique. Le Président du Conseil est décidé, écrit l'« Auto », surtout après la discussion de l'aéronautique à la Chambre, de reprendre la question qu'il avait laissée en suspens au mois de septembre dernier et de remettre les services sous la direction d'une personnalité politique.

On ajoute même que le prochain Conseil des Ministres, dont la date n'est pas encore fixée, s'occupera de l'aéronautique.

Des traces de sang sur un wagon venant d'Hénin-Liétard

UNE ENQUETE SERIEUSE EST EN COURS A LILLE

La gendarmerie est assez intriguée en ce moment et se livre à des recherches concernant une affaire assez étrange.

Il y a deux jours, M. Cossart, sous-chef à la gare de Lille, était averti par des employés que de nombreuses traces sanglantes se remarquaient dans un wagon de 2e classe d'un train venant d'arriver de Hénin-Liétard.

La gendarmerie fut avertie, repéra des traces de sang, d'abord dans un compartiment, ensuite sur l'étoffe d'une portière.

On peut supposer que la cause de toutes ces traces est un voyageur qui se serait blessé accidentellement, en se coupant assez fortement.

En tout cas, aucune trace de lutte n'a été relevée et on n'a remarqué à l'arrivée à Lille aucun voyageur paraissant blessé fortement. Inutile de préciser que l'on n'avait pas non plus tiré la sonnette d'alarme.

Tout laisse donc supposer jusque maintenant qu'on se trouve en présence d'un accident bénin.

Relatons encore qu'avant de faire partie du convoi allant de Hénin-Liétard à Lille, le wagon sanglant a séjourné quelques jours en gare de Hénin-Liétard. Est-ce alors qu'une rixe entre vagabonds qui auraient pu s'y réfugier s'y serait produite ?... Mystère !

En tout cas, la gendarmerie de Lille, qui est composée de gens tenaces et dévoués, enquête sérieusement et nous ne tarderons peut-être pas à être renseignés.

TROIS VICTIMES D'UNE EXPLOSION SUR UN TRAMWAY

Hier, à Paris, place de la Bastille, en face du numéro 45, la plate-forme centrale d'un tramway de la ligne 13, a fait explosion, blessant trois personnes dont l'une a dû être hospitalisée à Saint-Antoine.

AU COMITE DEPARTEMENTAL DU NORD DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

Le Conseil départemental de l'Enseignement primaire du Nord s'est réuni hier à la Préfecture, sous la présidence de M. Da Costa, inspecteur d'Académie.

Après avoir procédé à l'installation de MM. Vuillaume, inspecteur primaire, et Brinon, directeur de l'Ecole Normale d'instituteurs de Douai, le Conseil a fixé le nombre d'internes au Pensionnat privé de jeunes filles de la place du Concert à Lille, examiné les promotions de classes au choix en 1928, fixé les titularisations et réparti les subventions aux Caisses des écoles.

ROUBAIX

Bureaux : 45, rue de la Gare — Téléph. 9-51
Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

L'Exposition des Douze

Nous donnons les deux notices biographiques ci-dessous, qui font suite à celles déjà parues en nos colonnes :

ALBERT DEQUENE

Né à Lille le 27 décembre 1897. Elève de Pharaon De Winter et Jules Adler, Dequene obtint une médaille d'argent aux Artistes Français en 1920 avec son tableau « Vieilles Flamandes », acheté par la ville de Paris pour le Petit Palais. Un autre tableau, « Religieuses », fut ensuite acheté par l'Etat. Le « Cabaret Flamand » eut un succès retentissant au Salon de 1926. Vingt tableaux et dessins exposés au Cercle de l'Industrie permettent aux amateurs de juger le talent de ce jeune artiste plein d'avenir.

ALEXANDRE DESCATOIRE

Qui ne connaît le puissant sculpteur douaisien né en 1874 ? Entré avec le No 1 à l'École des Beaux-Arts, il fut l'élève de J. Thomas et Injalbert de l'Institut. Il obtint toutes les récompenses, puis le prix de Rome, les prix Trémont et Saint-Agnan Boucher de l'Académie des Beaux-Arts.

Au Salon des Artistes Français, cette année, il obtint la grande médaille d'honneur, médaille d'or à l'Exposition Universelle en 1900. Ses œuvres principales sont : Jean de Bologne, à Douai ; Saint-François de Sales, à Annecy ; Berthe Bady, à Paris. Monuments aux Morts à Roubaix, Douai, Nancy, Cherbourg, etc. Bustes de S. E. le cardinal Dubois, archevêque de Paris ; du Révérend Père Sertillanges, dominicain ; Antoine Gelnier, Labbé et nombreux groupes d'enfants.

En sus de quelques belles sculptures, Descatoire expose quelques peintures intéressantes d'une note très personnelle.

Les amateurs régionaux assureront le succès de l'Exposition de ce grand artiste.

T.S.F. Poste « NETTO », 4 lampes intérieures. Aucune bobine à interchanger démultiplicateurs réglage facile puissant et pur, garantie. Complet et av. haut-parleur de 200 : 1.300 fr
DUCASTEL-BLANDIN, 61, rue Nationale — LILLE

UN INCENDIE DANS UN ENTREPOT DE POMMES DE TERRE

Un incendie qui, sans la rapide et efficace intervention des sapeurs-pompiers, eut pris de grandes proportions, s'est déclaré mardi, à 23 heures, dans l'entrepôt que MM. Prouvost frères et Noé Hausom, marchands de pommes de terre en gros, exploitait rue Cadeau.

Dans cet entrepôt, constitué par une maison surmontée d'un étage, une grande quantité de tubercules était emmagasinée. Pour les préserver de la gelée, on avait recouvert le tout d'une épaisse couche de paille. Enfin pour entretenir une chaleur douce et par un excès de protection, un brasero, placé au centre de la pièce, consumait du charbon de coke. C'est sans doute le brasero qui a communiqué le feu à la paille et à l'immeuble.

Les pompiers, sous le commandement de M. le capitaine Craye, attaquèrent le foyer au moyen de trois grosses lances. La rapide extension du foyer fut vite enrayée et, une heure après, tout danger pour les maisons voisines était écarté.

Les dégâts, évalués à environ 75.000 fr., sont couverts par l'assurance.

M. Fischer, commissaire de police du 5e arrondissement, dès qu'il eut été prévenu, s'est rendu sur les lieux pour procéder à une enquête.

LES DANGERS D'EXPOSER DES LIEVRES

M. Lucien Verdonck, 24 ans, charcutier, rue de Lannoy, 61, se trouvait joyeux de pouvoir exposer trois lièvres à sa vitrine. Or, la chasse étant fermée depuis le 15 courant, le commerçant a fait l'objet d'un procès-verbal dressé par la gendarmerie.

LAVEUSES
DU CONSTRUCTEUR A L'ACHETEUR
300 machines chêne et pitchpin, dont 50 modèles (avec moteur 465 fr., avec volant 135 fr.), tordeuses la plus grande largeur 100 fr. garantie 5 ans. J. OLIVIER BRASSART, 166, rue de Paris, TOURCOING (près Gare des Francs).
On porte à domicile (gratuitement). 836

LES DANGERS DE LA GELEE

Hier matin, Mme Bourgeois Berthe, 35 ans, demeurant rue de la Limite, cour d'Halluin, 9, alors qu'elle était sortie pour faire quelques courses, glissa sur le sol, qu'une épaisse couche de verglas avait rendu particulièrement dangereux. Elle se fit, dans sa chute, une fracture du radius gauche.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Desrousseaux Mme Bourgeois a été admise à l'Hôpital de la Fraternité.

ECLATEMENT D'UNE CONDUITE D'EAU

Probablement sous l'action de la gelée, une rupture de la conduite d'eau potable s'est produite, à 7 heures 45, dans la cave de l'immeuble occupé par M. Nulte Alphonse, cafetier, 85, Grande Rue. Ce fut, en quelques instants une véritable inondation, nécessitant l'intervention des sapeurs-pompiers. Le service des eaux a été prévenu.

IMPRUDENCE

M. Kunh Robert, 26 ans, chauffeur d'automobile, demeurant rue de la Halle, s'est fait pincer, rue Pierre-Motte, pilotant un camion-auto dépourvu d'éclairage. Il a fait l'objet d'une contravention.

LE FEU DANS UNE CAVE

Hier soir, à 17 heures, un commencement d'incendie s'est déclaré dans la cave de la maison occupée par M. Gustave Balto-Moyard, industriel, 29, rue Neuve.

On suppose qu'un passant aura jeté par un soupirail une allumette embrasée ou un bout de cigare et, comme il y avait dans cette cave une certaine quantité de paille, le feu s'est immédiatement communiqué.

Il a été rapidement éteint par les sapeurs-pompiers accourus. Il n'y a pas de dégâts.

UN ETRE ERRANT

Un nommé Boussemont, âgé de 37 ans, n'exerçant aucune profession et n'ayant aucun domicile, essayait de se procurer des moyens d'existence en mendiant, boulevard de Paris.

Surpris par la gendarmerie, il a été mis en état d'arrestation pour mendicité et vagabondage. Il a été écroué à la prison de Lille.

NOBLESSE OBLIGE

Nos lecteurs ont applaudi les beaux succès remportés au concours « du meilleur pain de France » de Paris, par la Maison SPRIET-RAEPZAEDT, angle des rues Jules-Guesde et du Coq-Français. La semaine dernière à Lille, au concours international, la même Maison obtenait une croix d'honneur (la plus haute récompense) pour ses coquilles dont la qualité est tant appréciée de la clientèle. En félicitant notre concitoyen de ce dernier succès, nous annonçons avec plaisir que M. SPRIET mettra en vente, pour la Noël, des COQUILLES de même qualité que celles couronnées à Lille. Dès aujourd'hui, la Maison recevra les commandes au comptoir par correspondance ou par téléphone No 31.05, ROUBAIX.

ENQUETE ADMINISTRATIVE

La Société Mather et Platt, dont le siège social est à Paris, rue de la Pompe, 179, a présenté à M. le Préfet du Nord une demande à l'effet d'obtenir l'autorisation d'installer un appareil producteur d'acétylène, pour la soudure autogène, dans ses ateliers situés à Roubaix, 27, rue Rollin.

L'enquête sera ouverte à Roubaix du 22 décembre 1927 au 5 janvier 1928. Toutes les personnes qui auraient à présenter des moyens d'opposition contre ce projet, ou à formuler des observations à son sujet, devront les faire connaître dans le délai de quinze jours, à compter du jour de l'apposition de la présente affiche, à M. le Directeur du Service d'hygiène chargé de procéder à l'enquête de commodo et incommodo.

La demande et les plans sont déposés, durant l'enquête, au Bureau municipal d'Hygiène, rue de Cassel, 43 où ils peuvent être consultés par les intéressés.

HIPPODROME-THEATRE

« MIGNON » PAR LA TROUPE DE GAND

Ce soir à 20 heures précises, pour la dixième représentation de l'abonnement : « Mignon », opéra-comique en 4 tableaux, musique d'Ambroise Thomas, par les meilleurs éléments de la Troupe de M. Coens.

Au premier acte, « Pas des Bohémiens » par le corps de ballet.

CASINO-THEATRE

La direction du Casino-Théâtre avait promis dans le cours de la saison 1927-1928, plusieurs créations. Après S. A. R. et le triomphal succès de « La Bayadère » et pour la troisième création de la saison, la pièce choisie est « Les Filles Jackson et Cie », opérette à grand spectacle en trois actes, de Maurice Ordonneau, Musique de Justin Clérice.

Cette pièce, qui a été représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre des Bouffes Parisiens, le 29 novembre 1905 est appelée à Roubaix à un retentissant succès.

Cette opérette du plus haut comique est classée dans la catégorie de « La Danse en décolleté », « Le Lieutenant Cupidon », « Le Cavalier Lafleur », etc... et c'est à trois heures de fou-rire que nous convie cette semaine la direction du Casino-Théâtre.

La location est ouverte : 12 Place de la Liberté. Téléphone 13-14.

AU THEATRE POPULAIRE

« Le Fils Naturel » fut encore un succès dimanche dernier mais il a fait froid dans la salle des fêtes de la « Coopérative ». La direction du Théâtre Populaire prie le public de l'excuser pour ce manque de chaleur, ceci étant indépendant de sa volonté.

Dimanche 25, pour les fêtes de Noël « Les Deux Gosses », drame en 8 tableaux, de M. P. Decourcelle, avec le concours assuré de Mlle Rose Aubert, qui interprétera le rôle de Fanfan ; de Mme Laura et de M. Monrey. Mlle Zellner interprétera le rôle de Claudinet.

Il n'est pas besoin de rappeler le sujet de ce drame qui est très connu et qui obtint un grand succès à l'écran. La salle sera chauffée. Location 73, Boulevard de Belfort.

Sociétés et Comités

GRANDE HARMONIE. — Vendredi 23 décembre répétition générale.

MUTUELLE NADAUD. — Les commissions rappellent que le paiement de la retraite (2e semestre 1927) aura lieu dimanche prochain 25 décembre au siège 50 boulevard de Strasbourg de 10 heures à midi.

Les retraités sont priés de se présenter eux-mêmes ou d'envoyer un membre de leur famille muni du livret, aux jour et heure indiqués. Le président et les membres de la commission seront à leur disposition. Pour la régularité des opérations, ceux qui seraient empêchés pour un cas de force majeure sont priés d'en aviser le président par écrit.

REVEILLON LAIC DE LA FEDERATION DES AMICALES. — Il est rappelé aux présidents, présidentes, aux membres des comités d'amicales, ainsi qu'aux amicalistes que c'est aujourd'hui jeudi, la clôture des inscriptions pour le Réveillon laïc organisé par le Comité du Cercle de la Fédération, qui aura lieu dans la salle du Cercle du Foyer des Amicales, 42 rue d'Alsace, samedi prochain 24 décembre.

A partir de 18 heures : apéritif, parties de boules, cartes, billards, jacquets etc. Ducasse à pierrots prix 5 francs.

ŒUVRE DE L'ARBRE DE NOEL. — Les membres de l'Œuvre de l'Arbre de Noël du Comité Civil des fêtes, sont priés de se joindre à leur président M. Emile Fournier, le 24 à 14 heures précises (au lieu de 15 h. comme d'habitude) pour la distribution des objets d'habillement et jouets aux petits malades de l'Hôpital de la Fraternité et des layettes aux nouveaux-nés de la Maternité de cet établissement. Le rendez-vous se fera dans la salle d'attente de l'Hôpital de la Fraternité.

UNION DES SOCIETES DE SECOURS-MUTUELS DE ROUBAIX ET SES CANTONS. — La réunion mensuelle de l'Union des Sociétés de secours mutuels de Roubaix et ses cantons au eu lieu au local 46 boulevard Gambetta, dimanche 18 décembre à 11 heures. Au cours de l'ordre du jour, l'assemblée a été appelée à désigner un candidat à l'élection d'un délégué à l'Office des habitations à bon marché. Le candidat sortant M. Alphonse Delescluse, ayant rempli consciencieusement son mandat a été acclamé à l'unanimité par l'assemblée.

Cette élection aura lieu le jeudi 29 décembre de 10 heures à midi et demi, à l'Hôtel de ville. A cet effet, il est rappelé à toutes les sociétés de secours mutuels affiliées à l'Union qu'elles doivent envoyer d'urgence à M. le maire de Roubaix, le nom du délégué de leur société qui sera appelé à voter le 29 décembre.

ETAT CIVIL

Naissances : Maurice Spriet, rue Jules Guesde, 32. — Charles Demeyère, boulevard d'Armentières, 6. — Daniel Craynest, boulevard de Belfort, 53. — Gisèle Gérard, rue des Parvenus, 27. — Alphonse Grigny, rue du Chemin Neuf, 19.

Publications : Félix Duretz, sergent, rue du Moulin, 3 et Marthe Bolte, s. p. à Rosendaël. — Charles Plomion, électricien, rue de Lorraine, 34 et Mélanie Vanhoilebecke, canneteuse à Wasquehal.

Décès : Marie De Graeve, veuve Van den Bosch, 76 ans, rue de Naples, 115. — Philomène Bellier, épouse Loson, 38 ans, rue Vaucanson, cour Wattel, 5. — Henri Herlemont, 27 ans, rue de l'Epeule 189, cour Plat, 4. — Pierre Malfait, époux Grosse, 68 ans, rue Solférino, 13. — Floris Tiberghien, épouse Hellin, 78 ans, rue de Blanchemaille, 115, cour Franc.

Delespaul-Havez
CHOCOLAT Corona A CROQUER
Le Premier apprécié, toujours le Meilleur

WATTRELOS

ECOLE MATERNELLE DU LABOUREUR. — En raison d'imprévus matériels, la fête de Noël est remise à une date ultérieure. La distribution des jouets et friandises aura lieu néanmoins samedi 24 courant, à 3 heures.

UNION CHORALE. — Ce soir, à 7 h. 30 précises, répétition générale, café Lambrecht-Didenne. Présence obligatoire. Sitôt la répétition, réunion de Commission.

CERCLE DES XX. — Vendredi 23 décembre, à 18 h. 30, répétition générale du drame et de la comédie. A l'issue de la répétition, réunion du Conseil d'administration en vue des dispositions à prendre pour le concert qui sera donné le 8 janvier prochain.

SYMPHONIE DES ACCORDEONISTES DU LABOUREUR. — Vendredi 23 courant, répétition générale pour tous, à 19 h. 30. Présence indispensable.

— Samedi 24, rendez-vous rue du Rivage et angle rue Charles-Quint, chez M. Godin, cafetier, à 19 h. 30, en tenue et instruments pour les sérénades chez les membres honoraires avant le banquet qui aura lieu à 21 h. 15 au local de la Société.

ETAT CIVIL. — Décès : Marcel Nutte, 10 ans, rue Jules Guesde, 315.

CROIX

La nouvelle mairie de Croix

Nous avons exposé les fortes raisons qui avaient poussé l'Administration municipale de Croix, à acquérir, dans des conditions exceptionnellement favorables, l'immeuble Debucquoy rue Jean-Jaurès.

VITRAUX D'UNE DES SALLES LATERALES

Les services municipaux fonctionnent à leur aise, dans un Hôtel de Ville splendide, entouré d'un parc majestueux qui en fait une petite merveille.

Nous ne pensons pas que les édiles de Croix, poussés par le désir de faire une opération blanche, se laissent entraîner jusqu'à aliéner une partie du parc, ce serait à notre avis, un désastre. Une ville ne vit pas seulement d'opulentes usines, de firmes renommées, d'un commerce florissant et prospère. En équilibre à sa vie trépidante, il lui faut des cadres reposants, des squares, des parcs, des jardins publics. Elle doit tenir compte des besoins et des aspirations de ses habitants. Elle doit de l'air, beaucoup d'air à sa population, des promenades, des distractions qui reposent du labeur et élèvent l'âme. Elle doit des stades, des parcs de sport à sa jeunesse. On ne pardonnerait pas aux Administrateurs d'une grande Cité de sacrifier par un intérêt matériel mal compris, un domaine ombragé sain, splendide. On ne tarderait pas à regretter une semblable opération.

Mais, parmi d'autres avantages, l'achat opportun de la propriété Debucquoy a celui d'avoir permis une concentration très heureuse des services.

Le commissariat de police, que dirige un magistrat très estimé, M. Bicheyre, a trouvé sa place dans une des dépendances. Les bureaux, conjugués avec ceux du Placement, et du contrôle des étrangers, ont été pourvus d'un lit de camp où les malades et blessés peuvent être recueillis.

Dans une dépendance, on a aménagé une caserne pour quatre pompiers permanents, placés à portée du matériel d'incendie, reliés par le téléphone prêts à intervenir au premier signal d'un sinistre.

Un employé du service des travaux, faisant fonctions d'officier des sapeurs-pompiers, couchera à l'Hôtel de Ville. Il prendrait ainsi dès le premier appel la direction des secours.

Enfin, dans la vaste cuisine du sous-sol, qui semble avoir été aménagée pour la circonstance, seront préparés les repas des cantines scolaires.

Jusqu'à cette heure, les cantines scolaires réparties sur le territoire de la commune, exigeaient cinq dépôts de marchandises, le personnel indispensable à chaque cantine, cinq approvisionnements en charbon, cinq foyers, un matériel nombreux.

Désormais, tous les repas seront préparés dans la cuisine de l'Hôtel de Ville. Economie de denrées, de charbon, de personnel, surveillance plus effective et plus facile.

Les repas seront transportés dans une camionnette automobile, à chacun des groupes scolaires. Ils le seront dans des marmites norwégiennes d'un modèle perfectionné.

Quant à la camionnette, son achat ne serait pas justifié si elle ne servait pas à autre chose. Son usage principal sera d'acheminer, en cas d'incendie, le matériel et les pompiers sur le lieu du sinistre.

On le voit, l'achat de l'immeuble Debucquoy pour y installer la mairie, n'a pas eu seulement le mérite de doter la ville de Croix d'un splendide Hôtel de Ville. Voilà qu'il est à l'origine de modifications reconnues nécessaires et dont les plus intéressantes résident en la possibilité d'intervenir vite et efficacement, en cas d'incendie, ainsi qu'à l'organisation rationnelle, méthodique, pratique, des cantines scolaires.

ELECTIONS MUNICIPALES COMPLEMENTAIRES. — Par son arrêté en date du 12 décembre, M. le Préfet du Nord a fixé à la date du 8 janvier les élections complémentaires municipales de la ville de Croix.

Nous donnerons demain tous renseignements complémentaires pour la répartition des bureaux de vote ainsi que toutes les indications concernant les panneaux réservés à l'affichage.

TOURNEE DE PERCEPTION. — Aujourd'hui jeudi M. le Percepteur de Croix se rendra à la salle des fêtes, de 14 à 16 heures, pour la perception des contributions et des taxes foncières communales.

FUNERAILLES CIVILES. — Aujourd'hui jeudi auront lieu les funérailles civiles de Mme Marie De Reene, belle-mère de M. Victor Becquart, membre du groupe de la Libre-Pensée de La Makellerie. Réunion à la maison mortuaire à 14 h. 30, 115, rue de Naples, à Roubaix.